

République Française  
Département de l'Aube  
Arrondissement de TROYES  
Commune de LUSIGNY SUR BARSE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de Lusigny-sur-Barse**

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2020**

Date de la convocation : 20 novembre 2020

Date d'affichage : 03 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian BRANLE, Maire.

**Présents** : Malika BOUMAZA, Christian BRANLE, Pascal CARILLON, Adeline COLLIN, Eric GNAEGI, Joëlle GROSSET, Damien HUGOT, Rémi JOHNSON, Denis LAPÖTRE, Anne-Sophie MANDELLI, Jacques MANNEQUIN, Aurore MARNOT, Christophe PEREIRA, Daniel PESENTI, Anne ROGER, Marie-Hélène TRESSOU, Bénédicte VERHEECKE

**Représentés** : Catherine CHARVOT par Malika BOUMAZA, David MARNOT par Marie-Hélène TRESSOU

**Secrétaire** : Madame Anne ROGER

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

<b>2020_48 - Rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT.</b>
---

### **Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration**

Par délibération en date du 27 novembre 2020, Notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

#### DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire / de cette communication.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

## 2020\_49 - Désignation des membres de l'association foncière.

Outre les membres de droit que sont le Maire ou un conseiller désigné par lui, et le directeur départemental des territoires ou son représentant, le bureau de l'Association Foncière de Lusigny sur Barse, comprend 6 membres désignés par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la chambre d'agriculture de l'aube

Ainsi,

Nécessité de procéder au renouvellement des délégués de la commune au sein de l'Association Foncière

Le Conseil municipal :

**PROCEDE** à l'élection des nouveaux membres de l'Association foncière,

Sont élus :

-M. BALCAEN Patrice

-M. BALCAEN Thierry

-M. VERHEECKE Hermann

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

## Transfert de compétences "Assainissement collectif " à TCM

Report du rapport sur le transfert de la compétence Assainissement Collectif car peu d'éléments sur le sujet, TCM, et le Président du syndicat ont décidé de comme un accord de faire une étude sur les impacts liés à ce transfert de compétence.

## 2020\_50 - Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée section D n° 1149, située lieu-dit « La Louvière », commune de LUSIGNY SUR BARSE (10270), à la société VALOCÎME SAS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 40 m<sup>2</sup> environ sur lesdites parcelles, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Le Conseil Municipal : décide de reporter le vote afin de demander à TDF de se positionner et de faire une offre commerciale.

<b>2020_51 - Demande de DGD pour l'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque, l'acquisition de matériel informatique et matériel divers.</b>
--

Dans le cadre du réaménagement de notre bibliothèque et du projet que notre équipe municipale conduit à Lusigny-sur-Barse en matière de lecture publique, nous avons souhaité étendre les horaires d'ouverture de notre bibliothèque et pour cela recruter, un salarié formé à la bibliothéconomie.

Pour accompagner ce projet Mr le Maire doit solliciter l'aide de l'Etat au travers du dispositif du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

Résumé de la situation :

La bibliothèque de Lusigny-sur-Barse a été créée en 1983 ; celle-ci est gérée par une équipe de bénévoles depuis l'ouverture.

La bibliothèque fonctionne essentiellement par du prêt de livres aux Lusigniensiens L'équipe des bénévoles, au départ une douzaine de personnes, se restreint de plus en plus, mais l'équipe restante est très motivée et réalise un travail exceptionnel.

La bibliothèque devant se moderniser afin de faire profiter aux habitants de plus d'activités, de rendre l'espace plus vivant, accessible à tous et se tourner vers de nouveaux usages, l'ancienne équipe municipale a décidé de créer un nouvel espace.

Grâce aux compétences de la bibliothèque départementale, la bibliothèque a été aménagée en suivant un schéma directionnel donné par l'agent du département afin de rendre l'endroit accessible à tous.

Toutefois les horaires actuels sont trop réduits et ne correspondent plus aux attentes des habitants.

Nous souhaitons faire évoluer le positionnement de notre bibliothèque, qui devra :

- adapter ses horaires d'ouverture et son accueil aux attentes du public
- offrir des collections actuelles et renouvelées grâce au partenariat avec la Médiathèque départementale
- proposer un lieu d'échanges, de rencontres, et de partage de connaissances
- permettre des rencontres intergénérationnelles : EPHAD
- lutter contre la fracture numérique par la mise en place d'ateliers informatiques et numériques [préciser éventuellement les partenaires potentiels pour ces actions si des pistes se dessinent]

- accroître les contacts avec les personnes en situation de handicap en lien notamment avec le foyer de vie de Lusigny-sur-Barse

- permettre aux écoles, à l'accueil de loisirs et aux 20 assistantes maternelles du territoire de bénéficier de cet espace et de créer des animations autour de projets communs

Les actions décrites ne seront pas possibles sans la présence d'un agent dédié au bon fonctionnement de la bibliothèque, puis, sans l'investissement dans du matériel informatique pour les rencontres numériques et du mobilier adéquat.

La mise en œuvre de ce projet ambitieux nécessite la création d'un poste d'agent du patrimoine, pour assurer une large amplitude horaire sans solliciter uniquement les bénévoles. Ceux-ci resteraient mobilisés pour le bon fonctionnement de la bibliothèque afin d'assurer la pérennité de ces horaires élargis tout en permettant au salarié de partir en formation et en congé, ou de travailler à des tâches internes (acquisitions, préparation d'animation, etc.)

Ces évolutions s'inscrivent dans une volonté d'offrir davantage de modernité et de convivialité au public usager, en améliorant en profondeur, l'accessibilité, et la visibilité de l'établissement ainsi que l'organisation des collections, des espaces et de l'accueil au public.

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### Projet : Coût d'un agent du patrimoine 35/35 ème

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	%
<u>Coût total annuel : 29 484€</u>	Fonds propres	20%
<b>pendant 5 années</b>	<b>DGD</b>	<b>80%</b>

**TOTAL 100 %**

#### STORES

Dans le cadre du réaménagement de notre bibliothèque et du projet que notre équipe municipale conduit à Lusigny-sur-Barse en matière de lecture publique, nous avons souhaité l'installation de stores spécifiques afin de protéger la collection de livres.

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### Projet : Acquisition de stores occultants

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	%
<u>Coût total annuel : 2 145.31€HT</u>	Fonds propres	80%
	DGD	20%

**TOTAL 100 %**

### **INFORMATIQUE**

Afin d'offrir davantage de modernité et de convivialité au public usager, en créant un espace numérique avec des « offres de formation » à l'usage du numérique aux usagers, la collectivité souhaite acquérir, 5 tablettes IPAD, 1 ordinateur portable et 1 vidéoprojecteur :

Acquisition de matériel numérique et informatique.

#### **Projet : Acquisition de matériel informatique**

##### Dépenses :

Coût 5\*IPAD 2 211 € HT

1 PORTABLE 935 € HT

1 vidéoprojecteur 1 266 € HT

**Total 4 412 € HT**

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	%
<u>Coût total annuel : 4 412€ HT</u>	Fonds propres	50%
	DGD	50%

**TOTAL 100 %**

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation, l'Etat accorde aux collectivités territoriales, des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques. La Direction Générale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers.

A ce titre, La commune de Lusigny sur Barse peut déposer une demande de subvention auprès de la DRAC de Châlons-en-Champagne afin de solliciter une aide de l'Etat dans le but d'offrir davantage de modernité et de convivialité au public usager, en améliorant en profondeur, l'accessibilité, et la visibilité de l'établissement ainsi que l'organisation des

collections, des espaces et de l'accueil au public, et d'offrir davantage de modernité et de convivialité au public usager, en créant un espace numérique .

La nature et les montants de la demande de subvention correspondant à ces opérations sont présentés en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

-de **SOLLICITER** une aide de l'Etat pour le financement des projets, l'équipement en matériel informatique et l'aménagement intérieur de stores

-d'**AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

#### **2020\_52 - Voirie - Travaux "hameau de Fontaine".**

Le Maire,

**INDIQUE** que la chaussée desservant le Hameau de Fontaine a fait l'objet d'un programme de renforcement afin de préserver la structure avec une première partie engagée en 2019.

**PROPOSE** d'engager la deuxième partie de travaux (soit 580ml)

Après présentation et étude des devis,

Le conseil municipal,

**DECIDE** de retenir l'entreprise ROUSSEY, 10320 Saint André les Vergers, pour un montant de 32 512.20 € HT soit 39 018.24 € TTC

**INDIQUE** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Général, section investissement.

**DONNE MANDAT** au Maire pour mener à bien ce dossier.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

#### **2020\_53 - Travaux salle socio - culturelle.**

Mr le Maire,

**RAPPELLE** au Conseil Municipal la délibération 2019/59 du 19/12/2019, décidant la Transformation de l'ancien préau en salle socio-culturelle, et confiant la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet Juvenelle, Architecte à Bar-sur-Seine, pour un montant de travaux estimés à 234 548.50 € HT.

**RAPPELLE** qu'un dossier d'appel d'offres a été déposé sous forme dématérialisée sur XMARCHES pour les travaux de la transformation.

La commission, après avoir reçu le Cabinet Juvenelle, avertit que lors de l'ouverture des plis, les lots 9(CHAUFFAGE) et 10 (PLOMBERIE) n'ont pas été pourvus donc infructueux.

Pour rappel, Lorsque aucune candidature ou offre n'a été déposée dans les délais, que les candidatures sont irrecevables ou les offres inappropriées, la collectivité peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence.

Ainsi, Monsieur le Maire,

**PROPOSE** au conseil municipal,

de relancer les lots non pourvus 9 (chauffage) et 10 (plomberie) (infructueux par absence d'offre), et d'attendre que tous les lots soient pourvus pour délibérer sur les choix définitifs pour tous les lots.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

**2020\_54 - Acquisition d'une parcelle lotissement " Le Charmet".**

Mr le Maire,

**DONNE CONNAISSANCE** d'un courrier émanant de la Société MON LOGIS, informant la commune de la vente du Lot N°11 pour 588m<sup>2</sup> sis Lotissement « le Charmet 2 » de Lusigny-sur-Barse et jouxtant la future gendarmerie.

**PRECISE** que le prix demandé est fixé à 47 900 €, hors frais de notaire, à charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant

-l'intérêt de la commune de constituer une réserve foncière

-la situation géographique de ce terrain



**SE PRONONCE** favorablement pour cette acquisition

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget général de la commune, section investissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

**2020\_55 - Attributions de Chèques CADO.**

Le Maire a l'occasion des fêtes de fin d'année,

- PROPOSE** de reconduire le principe d'offrir aux agents de la collectivité un chèque cadeau
- Personnel fonctionnaire, contractuel de droit public ou privé à temps complet, 150€
- Personnel fonctionnaire, contractuel de droit public ou privé à temps non-complet : 120€
- Personnel de droit public recruté pour un besoin occasionnel ou saisonnier de minimum 6 mois et MR FERRY François, Bénévole : 60€

Conditions d'octroi : remis aux agents ayant fait acte de présentéisme de plus de 6 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

La dépense à caractère social correspondante, sera financée sur les crédits inscrits au budget général de la commune-section fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTE** d'offrir aux agents de la commune un chèque cadeau pour les fêtes de fin d'année et charge le Maire de faire le nécessaire.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

<b>2020_56 - Aménagement des VRD du Cabinet Médical, rue Louis Genevois</b>
---

Le **MAIRE EXPOSE** qu'il est urgent de lancer les travaux de VRD liés à la réalisation du Cabinet médical dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à M. Daniel JUVENELLE, architecte à BAR SUR SEINE.

Afin de finaliser cette réalisation, il convient de réaliser au plus vite les VRD.

Le Maire et la commission « voirie -bâtiment »

**PROPOSE** de confier cette mission de maîtrise d'œuvre complémentaire pour la réalisation des VRD au Cabinet Daniel JUVENELLE.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

-Changement de nom de l'école primaire : « Les Lutins du Pré vert »

-Réunion avec les commerçants locaux : rencontre pour point vis-à-vis de la situation sanitaire.

-CCAS : BON CADEAU pour les aînés de + 70 ans à retirer chez les commerçants de Lusigny

-Le p'tit Lu : distribution janvier 2021

-Réunion avec Mr le Préfet suite à un 2<sup>ème</sup> projet d'usine de méthanisation

-Donneurs de sang du 27/11/2020 à la Grange : 57 présentés, 49 prélevés et 11 nouveaux

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

**Fait à LUSIGNY SUR BARSE, les jours, mois et an susdits**

Le Maire,